

Avril 2009

Choix d'un scénario - Cotisation CSST 2010 (une augmentation de 4 % à 23 %)

CONTEXTE

Au mois de mai prochain, le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) déterminera le taux moyen de cotisation pour l'année 2010.

L'exercice de la tarification de la cotisation à la CSST en 2010 sera exceptionnel compte tenu du déficit astronomique de 3,7 G\$ de la CSST à son exercice financier 2008. Ce déficit est dû principalement aux résultats des rendements à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En effet, en 2008 la CSST prévoyait des revenus de placements de 729 M\$, mais ce rendement a été plutôt de -2 952 M\$, de sorte que l'impact total sur les revenus de placement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) est de -3,7 G\$.

Rappelons que ce sont les employeurs qui financent entièrement le Régime de santé et de sécurité du travail au Québec, ce sont donc eux qui doivent payer ce déficit de la CSST à même leurs cotisations.

Dans ce contexte, le CPQ désire vous consulter pour connaître votre recommandation quant au scénario qui devrait être retenu. La CSST propose quatre scénarios (scénarios 1 à 4) et le CPQ en ajoute un cinquième, soit, compte tenu de l'incertitude du contexte économique, celui du gel du taux moyen de cotisation.

Voici, au choix, les scénarios proposés :

1. Le maintien de la politique actuelle de capitalisation

Le scénario 1 est celui de l'application de la politique actuelle, comme cela a été le cas au cours des exercices précédents : on procéderait à l'amortissement du déficit de 3 681,3 millions de dollars et des intérêts correspondants sur 10 ans.

Les résultats :

- Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,58 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,48 \$ par rapport à 2009, ou 23 %.
- Le déficit de 3 681,3 millions de dollars entraîne une charge de 0,39 \$ sur le taux 2010 comparativement à un crédit de 0,13 \$ en 2009.
- Après 2010, le taux diminuerait graduellement. Toutes choses étant égales par ailleurs, le taux moyen de cotisation passerait à 2,54 \$ en 2011, 2,42 \$ en 2015 et 2,34 \$ en 2019.

2. La suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel en 2010

Ce scénario propose de suspendre l'amortissement du déficit relatif au taux de rendement réel, mais uniquement pour l'année 2010. Toutefois, l'amortissement des autres écarts – soit l'amortissement des écarts de prévision liés au fonctionnement du Régime – serait maintenu.

Les résultats :

- Le taux moyen 2010 s'établirait alors à 2,19 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,09 \$ par rapport à 2009, ou 4 %.
- Le taux augmenterait très fortement au cours des exercices suivants. Toutes choses étant égales par ailleurs, le taux passerait à 2,60 \$ en 2011, et il demeurerait plus élevé que le taux résultant du scénario 1 jusqu'en 2019.

3. La prolongation de la période d'amortissement de 10 ans à 15 ans

Avec le scénario 3, on procéderait à une prolongation de la période d'amortissement du déficit de 3 681,3 millions de dollars. Selon la politique de capitalisation appliquée dans le scénario 1, cette période est de 10 ans. Elle serait portée ici à 15 ans. À compter de 2011, la période serait ramenée à 10 ans.

Les résultats :

- Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,49 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,39 \$ par rapport à 2009, ou 19 %.
- Au cours des exercices suivants, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux moyen de cotisation augmenterait en 2011 à 2,55 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Le taux diminuerait par la suite.

4. Une cotisation fondée en 2010 uniquement sur l'amortissement des intérêts

Le scénario 4 consiste à n'amortir en 2010 que les intérêts du déficit de 3 681,3 millions de dollars. À partir de la cotisation 2011, on recommencerait à appliquer intégralement la politique de capitalisation.

Les résultats :

- Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,39 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,29 \$ par rapport à 2009, ou 14 %.
- Au cours des exercices suivants, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux moyen de cotisation augmenterait en 2011 à 2,57 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Le taux diminuerait par la suite.

5. Le gel du taux moyen de cotisation

Dans ce scénario, le taux moyen de cotisation serait gelé et il n'y aurait aucun élément de capitalisation dans les taux de 2010. Ci-après, sont décrites les conséquences sur le Régime de geler le taux moyen de cotisation 2010 au niveau de 2009, soit à 2,10 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

Les conséquences :

- Annuler en 2010 la charge reliée aux écarts relatifs aux besoins des années antérieures (0,09 \$) équivaldrait à reporter des coûts du Régime (y compris les intérêts afférents) aux prochaines générations d'employeurs. Ces coûts reportés représentent 97 M\$.
- Suspendre l'amortissement du déficit relatif au taux de rendement réel pour l'année 2010 équivaldrait à effacer une charge de 0,39 \$ dans le taux moyen de cotisation. Les coûts reportés aux années 2011 et suivantes seraient de l'ordre de 423 M\$, dont 225 M\$ uniquement en intérêts.
- Globalement, les coûts reportés relatifs à cette option atteignent 520 M\$.
- Le taux de capitalisation serait de 67 % en 2010.
- Pour 2011, si la politique actuelle de capitalisation était réintroduite :
 - le taux moyen de cotisation bondirait à 2,61 \$;
 - le taux de capitalisation reviendrait à 70 %.
- En somme, l'impact sur la situation financière du Régime serait similaire à celui du scénario 2, mais plus accentué.

Note générale (pour tous les scénarios) : il faut réaliser qu'une augmentation du taux moyen peut se traduire par **une augmentation beaucoup plus importante du taux de l'employeur**. En plus de la hausse du taux moyen, le taux de chaque unité de classification peut différer selon la variation de son expérience. Annuellement, l'augmentation du taux d'une unité de classification est limitée à un maximum de 15 %.

Si vous désirez obtenir plus d'information, nous vous invitons à consulter [le document de la CSST](#). De plus, [le 23 avril prochain le CPQ organise un déjeuner-causerie](#) au cours duquel le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, M. Luc Meunier, présentera ces différents scénarios. Nous vous invitons à vous inscrire.

Votre participation à notre consultation, qui se termine le 30 avril 2009, serait grandement appréciée.

CHOIX DE SCÉNARIO (veuillez cocher UN seul des CINQ scénarios)

| Scénarios | CHOIX |
|--|--------------------------|
| 1 Le maintien de la politique actuelle de capitalisation (une hausse de 23 % du taux moyen) | <input type="checkbox"/> |
| 2 La suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel en 2010 (une hausse de 4 % du taux moyen) | <input type="checkbox"/> |
| 3 La prolongation de la période d'amortissement de 10 ans à 15 ans (une hausse de 19 % du taux moyen) | <input type="checkbox"/> |
| 4 Une cotisation fondée en 2010 uniquement sur l'amortissement des intérêts (une hausse de 14 % du taux moyen) | <input type="checkbox"/> |
| 5 Le gel du taux moyen de cotisation (un gel à 2,10 \$) | <input type="checkbox"/> |

Autres commentaires :

Votre identification (confidentielle)

| | |
|---|--|
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Titre : | |
| Organisation : | |
| Secteur d'activité de votre entreprise : | |

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Retourner le questionnaire rempli **au plus tard le 30 avril 2009, 16 h**,
à l'attention de M^{me} Chantal Picard, par courriel : cpicard@cpq.qc.ca ou
par télécopie : (514) 288-5165